

ABONNEMENT

SAUMUR	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 NOVEMBRE

LA CRISE OUVRIÈRE

Le chroniqueur politique du *Correspondant*, étudiant le développement de la crise ouvrière, fait remarquer fort justement quelle lourde part de responsabilités retombe de ce chef sur le régime républicain :

« Les ouvriers, ont dit à plusieurs reprises les défenseurs de la grève, ont tout attendu, tout espéré de la République !... »

« On a tout fait pour irriter les ambitions et les prétentions, rien pour leur donner un frein qui les modère ou une satisfaction effective sur laquelle elles puissent se reposer... »

« C'est un trait des hommes du régime actuel qu'ils sont arrivés au gouvernement sans aucune vue d'ensemble sur le sort de ces ouvriers dont ils s'étaient si bruyamment portés les défenseurs. Ils n'avaient de plan arrêté que contre la religion ; ils ont fait les lois de laïcisation. Ils n'en avaient aucun pour l'amélioration de la condition des classes populaires ; toute leur politique s'est résumée dans ces deux paroles de leur chef : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi. » et : « Il n'y a pas de question sociale. » Les jouisseurs parvenus ont oublié ceux qui avaient fait leur fortune. Ils n'ont pensé à eux que pour leur enlever ces croyances qui adouciaient du moins les maux dont ils avaient promis de les affranchir. »

Le chroniqueur rappelle ensuite que dans le débat qui s'est élevé à propos des grèves, c'est l'appui des conservateurs qui a seul permis au gouvernement de ne pas succomber immédiatement sous l'effort du radicalisme, puis il ajoute :

« La question ainsi posée, il faut choisir. Le gouvernement ne peut pas être tour à tour pour les uns et pour les autres. Il ne peut pas

dire aux conservateurs : « Dans tous les détails de la vie quotidienne, dans toutes les lois et toutes les mesures qui touchent à votre conscience, à vos droits, à vos intérêts, je m'unirai contre vous à vos pires ennemis. Mais, le jour où les conséquences de ma politique viendront à m'accabler, le jour où vos ennemis qui, au fond, sont aussi les miens, se retourneront contre moi, je compte sur vous pour me sauver. »

A LA CHAMBRE

Le procès de M^r Gouthe-Soulard défraie la plupart des conversations. Beaucoup de ministériels émettent l'opinion que le gouvernement a commis une maladresse et se montrent préoccupés du langage tenu par les radicaux. Ceux-ci estiment que le Cabinet doit adopter vis-à-vis de l'épiscopat une politique violente et préparer la séparation de l'Eglise et de l'Etat en prenant au préalable des précautions contre l'indépendance du clergé.

On annonce que le ministère va interdire aux évêques l'enseignement et la propagation des cathéchismes où il est parlé des devoirs civiques du chrétien. Il paraît que c'est commettre un acte factieux que de recommander aux électeurs catholiques de voter pour des candidats disposés à défendre leurs droits et leurs libertés. Non seulement les évêques n'ont pas le droit de n'être pas républicains, mais ils n'ont pas celui de soutenir la cause de l'Eglise. C'est ainsi que les républicains répondent à cette affirmation de certains évêques qu'il faut entrer dans la République pour être autorisé à défendre la Religion.

Quelques radicaux, M. Lockroy entre autres, manifestent l'intention d'interpeller le gouvernement sur les « menées cléricales » ; peut-être cette interpellation viendra-t-elle seulement après le vote du budget.

Le bureau chargé d'examiner l'élection de M. Lafargue a adopté à l'unanimité les conclusions du rapport de M. Goirand tendant à la validation. On dit que M. Emmanuel Arène n'en persiste pas moins dans son projet d'attaquer la validité de l'élection. Probablement une revanche des horions de l'Hippodrome de Lille.

La Franc-Maçonnerie

La *Dépêche de Toulouse* a publié de curieux renseignements sur la Franc-maçonnerie dans les poursuites intentées contre l'archevêque d'Aix. On attendait un démenti à ces informations précises ; le gouvernement n'a encore rien contesté.

Or, d'après la *Dépêche*, une délégation du Conseil suprême du Grand-Orient se rendit auprès de M. de Freycinet, après la publication de la lettre de M^r Gouthe-Soulard et le pria de trancher par un acte un malentendu qui avait trop duré. Le président du Conseil recevait cette délégation le 21 octobre, à sept heures du matin ; il la gardait jusqu'à huit heures et demie et à huit heures et demie les poursuites étaient décidées.

Ainsi donc, de l'aveu d'un organe républicain, c'est à l'initiative du Grand-Orient que seraient dues les poursuites contre l'archevêque d'Aix, et le gouvernement se serait incliné devant les ordres de la Franc-maçonnerie.

C'est donc elle qui inspire, mène et dirige les ministres ?

M^r L'ARCHEVÊQUE D'AIX

Et la presse

Les journaux opportunistes approuvent généralement cet arrêt et font semblant de triompher de la condamnation de M^r l'archevêque d'Aix.

La plupart joignent aux félicitations dont ils gratifient le tribunal des injures à l'adresse du vénérable condamné.

L'*Estafette* est franchement grossière :

« Rien de simple, rien d'élevé dans ce parvenu. Il lui faut le tumulte des polémiques et des interviews. Il veille aux préparatifs d'une mise en scène théâtrale, et il arrive, enfin, accompagné de dignitaires de l'Eglise qui lui font une pompeuse escorte ; il fend la foule, plein de morgue, le verbe haut, s'asseyant au dédain, et bravant, en sa prodigieuse vanité de sépulcre blanchi, les juges, le gouvernement, la loi, la République. »

Voilà l'opinion du Tonkinois.

Le *Parti national* est satisfait :

« Quelques-uns trouveront peut-être ce dénouement un peu pâle. Quant à nous, il nous satisfait pleinement. Au lendemain du jour où M. Gouthe-Soulard avait été assigné, le bruit avait couru qu'il serait acquitté. C'eût été un désaveu pour le gouvernement. Ce contretemps est épargné au pouvoir. La dignité du ministère est amplement sauvegardée. »

Elle est d'humeur fort accommodante, la dignité du ministère.

La *République française* paraît inquiète :

« Il importe, dit M. Spuller, que toute cette agitation s'arrête. Elle ne saurait profiter à personne, ni à l'Etat ni à ses fonctionnaires, ni à la société civile ni à l'Eglise. Le bon ordre commande d'y mettre un terme. »

Le *Mot d'Ordre* affecte une belle assurance.

La plupart des feuilles républicaines radicales tiennent argument du procès de M^r Gouthe-Soulard en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Voici ce que dit le *Siècle* :

« Cet arrêt est juste autant que modéré ; nous ne reviendrons même point sur le point

35 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

L'allée faisait partie d'une propriété voisine de La Roche-sur-Yon et appartenant aux parents d'Henriette ; René y passait régulièrement les vacances de Pâques. A peine arrivé, il courait avec sa cousine voir si les primevères étaient fleuries ; pour eux, au sortir de la végétation misérable des bords de mer, c'était un enchantement de se plonger en pleine sève d'Avril, parmi le vert tendre des ormeaux et des églantiers où s'égosillaient les premières fauvettes. Souvent ils s'arrêtaient pour écouter l'une d'elles ; immobiles et se tenant par la main, ils restaient là quelques minutes, les yeux sur l'oiseau qui, à demi caché par un buisson, modulait à mi-voix et lançait tour à tour d'éclatantes vocalises, dans un frisson de ses ailes rousses et de sa mignonne tête noire ; puis, brusquement il s'envolait et recommençait

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gais de Lorraine.

de chanter un peu plus loin, aux profondeurs du bois, dominant la plainte étouffée des tourterelles et l'éclat de rire strident d'un pic-vert.

A regarder son tableau, René retrouve tout entière cette impression de fraîcheur et de jeunesse des choses qui le pénétrait autrefois. La voix vibrante des fauvettes, la plainte des tourterelles, le rire du pic-vert chantent à son oreille comme alors, mêlés aux accents divers des autres oiseaux dont il citait les noms à Henriette ; loriots, pinsons et mésanges, qui s'accordaient en une symphonie matinale infiniment pleine et joyeuse.

Et les fleurs ! Ils les respiraient toutes, celles d'Avril. Les yeux du peintre s'enivraient de leurs nuances qu'allumait une goutte de rosée ; blancheurs des mugnets et des aubépines, violet pâle des asphodèles penchées au bord du fossé ; safran des coucous et des jonquilles. Mais à toutes, ils préféraient les primevères. Comme Jean-Jacques Rousseau pleurant à ces mots : « Voilà de la pervenche en fleurs ! » René au seul nom de primevères sent son cœur se fondre en de mélancoliques extases, évocatrices des printemps anciens.

Il songe que, si l'on vivait encore à ces siècles de grâce et de poésie qui avaient ima-

giné le langage des fleurs, les primevères seraient un merveilleux symbole de son affection pour Henriette. Elles disent la quinzième année, l'éveil de l'amour, les émotions frêles que l'homme ne retrouvera jamais ; ou plutôt il n'en retrouvera pas de semblables, mais celles qu'il a ressenties vivront dans sa mémoire avec la fixité de jeunesse des enfants morts.

Combien différente serait la fleur qui caractériserait Eva ! A quelle serre parisienne prendrait cette corolle exubérante, venue de plages lointaines et dangereuse jusqu'en son charme, fleur d'aloès ou de mancenillier ?

A force de regarder ses primevères, René voudrait chasser de son cœur tout souvenir de M^{lle} Cardéno qui l'a si orgueilleusement dompté. Mais lorsqu'il s'imagine l'avoir oubliée, l'horreur de cet oubli la lui rappelle avec une acuité plus douloureuse, et il la revoit de nouveau, voguant sur la mer immense, par les nuits étoilées. Il comprend qu'un amour ne chasse pas toujours l'autre, et que si Eva naguère a pu lui voiler l'image d'Henriette, Henriette ressuscitée n'a pas le même pouvoir contre sa rivale.

Non, le choix entre elles est impossible et

d'ailleurs trop cruel. Le mieux serait de reconcilier leur image dans la sérénité des souvenirs apaisés. Il se rappelle son désespoir de jadis durant l'agonie de sa cousine, leur dernière entrevue — oh ! combien déchirante ! — sa stupeur sans larmes durant la messe noire, puis le cimetière, le retour à la maison, et son envie folle de mourir. Maintenant, la violence de cette douleur s'est calmée, et cependant au fond de sa mémoire Henriette revit comme autrefois. Peut-être sera-t-il de même un jour pour Eva ; après la crise de la séparation, et délivré de l'incertitude de l'abandonner ou de la suivre, peut-être sentira-t-il l'image de l'adorée se fixer inaltérable et douce en son cœur ? Alors revivront tous les détails chers de leurs quelques semaines d'intimité, comme revivent les souvenirs des années écoulées auprès d'Henriette.

Et, consolé enfin par cette espérance, que les choses passées peuvent s'effacer momentanément de la mémoire, mais non s'anéantir, René finit par trouver le sommeil ; ses yeux se ferment, encore fixés sur les *Primevères*, tandis qu'il évoque des détails précis de ses promenades avec sa cousine dans l'allée de forêt et des bouts de leurs causeries graves ou

de savoir si la prison n'eût pas mieux valu comme sanction que l'amende.

» Seuls les considérants nous importent, ils rendent plein hommage à l'indiscutable légalité.

» S'il en eût été autrement, mieux vaudrait renoncer à un Concordat que le clergé déchirerait tous les jours et que le gouvernement serait impuissant à faire respecter. »

Paris. — « Monsieur l'archevêque est condamné à trois mille francs d'amende. La condamnation est juste comme les poursuites étaient nécessaires ».

M. Ranc n'est cependant pas satisfait. Il veut des poursuites contre « la propagande scandaleuse et séditionnelle des catéchismes électoraux ».

La France. — « Les catholiques veulent arriver au pouvoir en France comme ils y arrivent en Belgique. Il faut s'accoutumer à cette idée et agir en conséquence ».

Le Jour, mal inspiré, critique l'attitude de M^r Gouthé-Soulard, et s'oublie jusqu'à l'insulte.

La Liberté avait blâmé le procès, tout en critiquant la lettre de M^r Gouthé-Soulard. Elle dit :

« Il est incontestable que les ennemis du gouvernement vont exploiter ce regrettable incident pour exciter de nouveau les passions religieuses et soulever contre le régime actuel les consciences alarmées ».

Le National, au contraire, trouve que l'arrêt est « un arrêt apaisiste par excellence ».

Le Temps blâme l'archevêque mais sans oser se féliciter de la condamnation qui ne profitera pas à l'apaisement.

Extrait du Figaro :

« On ne saura jamais qui a conseillé les poursuites contre l'archevêque d'Aix : le ministre X... s'en défend et le ministre Z... aussi. Quant au ministre Y... il était absent quand cette gaffe a été décidée.

» Ces ministres ont raison, ce n'était pas la peine de poursuivre pour aboutir à une amende. Nous l'avions dit dès le commencement : l'état de nos mœurs ne permet plus que la prison soit prononcée dans un délit de plume ou de parole quand il n'y a pas en jeu des intérêts bourgeois et capitalistes. Les républicains les plus empressés à demander des poursuites auraient hésité devant une rigueur intempestive. Alors, à qui bon?... Nous ne nous laisserons point de le répéter. »

On constate que la presse républicaine se montre avare d'éloges vis-à-vis de l'accusateur de M^r l'archevêque d'Aix.

M. de Cassagnac établit dans son journal de quel côté le ridicule se trouve :

« Donc, on n'a pas osé ouvrir les portes de la prison.

» On a redouté la révolte indignée de l'opinion publique, le soulèvement du clergé tout entier.

» Et alors on a préféré demeurer ridicule, sortir grotesque de ce débat retentissant, d'où l'archevêque d'Aix s'en va, la tête haute et l'aurole au front.

» Car, il n'a pas cédé, il n'a pas faibli, il ne s'est pas rétracté.

» Il est resté lui-même en face des juges, comme il était resté lui-même en face de son patriotisme et de sa conscience. »

Les Débats font la grimace :

« La lettre de M^r Gouthé-Soulard méritait un blâme, mais non une poursuite en police correctionnelle. L'honneur et la délicatesse de M. le garde des sceaux n'étaient pas réellement atteints. Les ministres, d'ordinaire, ont l'épiderme moins sensible.

» Rien de plus gauche que cette conduite. On se serait proposé de donner un grand éclat un grand retentissement et une grande portée à la manifestation isolée de l'archevêque d'Aix, qu'on ne s'y serait pas pris autrement. »

L'Evènement, par la plume de M. Edmond Magnier, proteste d'une façon mordante :

« Enfin, voilà un prêtre frappé par la justice correctionnelle. Quelle leçon courageuse ! Quelle superbe victoire ! On demande maintenant ce que la vigilante fierté du cabinet compte faire des écrivains et des orateurs laïques qui le traînent chaque jour sur la claie du plus sanglant mépris. Ou bien la liberté de la presse existerait-elle pour tout le monde, hormis pour les hommes d'Eglise ? Je peux poser la question, moi républicain, au parti républicain. »

M. Hervé, au Soleil, pense que ce n'est qu'un commencement :

« Le prélat est traduit devant les tribunaux. On le soustrait au jury, juge naturel en pareille matière, parce qu'on sait que l'acquittement serait certain. Or, on veut une condamnation, et, puisqu'on la veut, on l'aura. On n'ose pas aller jusqu'à la prison. On y arrivera dans une autre occasion et pour un autre prélat. Il y a certaines choses auxquelles il faut habituer peu à peu le public. Il pourrait se cabrer si l'on prétendait le mener trop vite au but que l'on poursuit.

» La prochaine fois on fera mieux. Pour cette fois une amende suffit. C'est déjà un beau résultat que d'avoir montré comment la République entend la justice distributive. Le contraste est piquant et le spectacle glorieux. On condamne les évêques et on met les voleurs en liberté. »

Les feuilles officieuses auront beau dire et beau faire. Ce n'est pas M^r l'archevêque d'Aix qui est condamné aux yeux de la France.

LE DÉPART DE M^r GOUTHE-SOULARD

Hier matin, M^r Gouthé-Soulard est parti par la gare du Nord pour Cambrai, où il va voir l'archevêque malade.

Deux cents membres de l'association de la Jeunesse catholique conduits par M. de Roquefeuil étaient venus dans la salle des Pas-Perdus.

Lorsque le condamné de la première chambre est entré, avec ses vicaires généraux, ils l'ont entouré, et M. de Roquefeuil a prononcé les paroles que voici :

« Monseigneur,

» Vous ne nous avez pas permis de vous féter comme nous l'aurions voulu pendant votre séjour à Paris, mais nous ne pouvons pas vous laisser partir sans vous remercier du grand exemple que vous nous avez donné, sans saluer en vous, monseigneur, l'évêque confesseur de notre foi, du Français confesseur de notre patriotisme. »

M^r Gouthé-Soulard a remercié des sentiments qui lui étaient exprimés.

Les cris de : Vive Monseigneur ! Vive la France ! Vive le Pape ! se sont fait entendre.

On s'est dirigé ensuite sur le quai du départ où Sa Grandeur s'est entretenue avec les personnes présentes.

Avant de monter dans le train, l'archevêque d'Aix a donné sa bénédiction, sur la demande de M. Boissard, fils de l'éloquent avocat, à ceux qui l'entouraient et qui l'acclamaient, tout le monde s'étant mis à genoux.

LA SOUSCRIPTION DU Figaro

« Notre appel a été entendu au delà de toutes nos espérances, dit le Figaro.

» Il ne faut pas, disions-nous, que les pauvres du diocèse d'Aix souffrent de la condamnation de leur archevêque. Aussitôt, de tous côtés, des quantités de lettres d'adhésion nous sont arrivées avec des souscriptions, et dès les premières heures, les cinq mille francs demandés par nous étaient recueillis ».

Le total atteint 5,229 fr. 45.

La souscription est donc close.

Le Figaro ajoute :

« Nous transmettrons ces 5,229 fr. 45 c. à S. Gr. M^r l'archevêque d'Aix en même temps que les offrandes qui vont nous arriver des départements dans la journée d'aujourd'hui, mais nous prions nos amis de ne plus rien nous adresser. L'obole que nous voulions restituer aux pauvres du diocèse d'Aix est trouvée ».

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 26 novembre 1891.

Le mouvement de reprise avait été si rapide qu'on devait craindre une réaction par suite des réalisations. Les baissiers ont cherché à l'accroître en parlant du danger que les grèves du Nord peuvent faire courir à l'ordre public en

présence d'un refus des mineurs d'accepter l'arbitrage des délégués désignés par le gouvernement.

L'Ancien 3 0/0 qui était monté à 95.52 reste à 95.30, le Nouveau à 94.22 et le 4 1/2 à 104.25.

Les fonds étrangers conservent l'avance gagnée la veille quoique leurs derniers cours soient en légère réaction sur ceux du début.

L'Extérieure reste à 65 5/8 après 66 1/4. L'Italien à 87.95 après 88.10 ; le 3 0/0 Portugais à 33 5/8 après 34 1/2. On assure que le Conseil des ministres aurait accepté en principe l'institution d'une Commission internationale calquée sur celle qui fonctionne à Constantinople. Les fonds russes sont très fermes, le Rouble vient de Berlin à 197 après 193 ; l'Orient Russe cote 62 1/8 et le Nouveau 78 1/8.

Les sociétés de crédit conservent l'avance qu'elles ont encore gagnée aujourd'hui : la Banque de Paris à 705 ; le Crédit Foncier à 4215 ; la Société Générale à 475 ; le Crédit Mobilier à 222 et le Crédit Lyonnais à 775. Le Nouveau Comptoir lui-même est mieux tenu à 520.

L'obligation des Immeubles de France à 382 fr. regagne une partie du coupon de 3.75 détaché le 10 courant.

L'obligation première hypothèque Linarès-Almería cote 175 fr.

Les Chemins Economiques valent 395 fr.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale ET DE L'OUEST

Saumur, 27 novembre 1891.

Monsieur le Rédacteur,

Le Courrier a donné hier soir une réponse à mes justes critiques sur une comparaison blessante, faite par un membre du Comice.

Il résulte des explications fournies par le signataire que son insinuation malveillante a échappé à sa plume, qu'il ne s'est point rendu compte des termes : reproduction de la Ménagère.

C'est assez pour donner satisfaction aux exposants du manège.

La responsabilité du Comice se trouve aussi dégagée. Nous en sommes heureux.

Il faut convenir que le long article, dont une phrase nous atteignait directement, semblait émaner d'une plume autorisée à parler au nom du Comice entier. Dans ces conditions, il pouvait avoir une certaine portée. Aujourd'hui c'est tout différent.

Je ne relèverai pas la dernière phrase de cette réponse. A qui fait allusion le membre du Comice ? Si c'était à des commerçants, ce serait grotesque. Si c'est à quelques autres citoyens, je n'ai point mission de les défendre, mais je dois dire que, dans mes nombreuses relations, je n'ai jamais rencontré de gens mécontents du succès de l'Exposition.

UN EXPOSANT DU MANÈGE.

joyeuses, que depuis ces années lointaines il n'avait pas ressaisies.

XIX

Le lendemain, il s'éveilla dès quatre heures. Il éteignit sa lampe qui brûlait encore, et se reprit à rêver dans ce délicieux état d'accalmie qui n'est ni le sommeil ni l'éveil complet, et où les réalités s'effacent pour faire place à des sensations étranges d'autre vie. L'oreille à peine frappée par les roulements atténués des premières voitures, les yeux doucement caressés par l'ineffable lueur grise du petit jour, il éprouvait comme la sensation d'un monde où l'on existerait hors du Temps.

Sans doute, un inconscient travail d'évocation avait obsédé son cerveau toute la nuit, pour qu'il retrouvât certains détails de ses lointaines années avec une lucidité si précise, tandis que les souvenirs d'hier s'étaient estompés en un tel vague qu'il doutait de leur réalité. En cette confusion des années, Eva lui apparaissait incertaine comme une figure de rêve, et Henriette très vivante au contraire avec la robe rose et le béret de flanelle blanche qu'elle portait durant la saison des bains, il y a douze ou treize ans.

Il la revoit même à une minute exacte du passé, sur le port des Sables, et avec elle tout un entourage. Son père et M. de Mordanes s'amusaient à marchander des langoustes et de gros crabes que deux pêcheurs, les jambes nues, tirent de vieux paniers pleins de goémon. Tout auprès, encore amarrée au quai, une chaloupe de plaisance hisse ses voiles, tandis que s'embarque un groupe de passagers en toilettes claires. Sa cousine avec un rire moqueur, lui pousse le coude pour lui montrer M. Daniel, le fiancé de Thérèse Grenu, empressé à faire sa cour et chargé de paquets et d'ombrelles. « Mon Dieu, sont-ils drôles ! » ajoute Henriette, encore tout enfant à cette époque et ne parlant de l'amour que comme d'une chose devinée très ridicule.

René, les yeux mi-clos, retrouve chaque détail de cette scène ; il compterait presque les crabes dans le panier.

Ainsi, c'est encore une minute de la vie ancienne que le néant n'a pas prise, et pourquoi dès lors aurait-il pris toutes les autres ? Une forte excitation cérébrale ne réveillerait-elle point les plus vagues impressions de son enfance ?

Mais peu à peu, et à mesure qu'augmentent

le jour et la sonorité des bruits de la rue, le jeune homme sent s'évanouir ses impressions d'autre vie et renaître la conscience des réalités actuelles. Il réfléchit plus nettement sur ce phénomène de double existence, et en éprouve une souveraine consolation, mêlée à la tristesse positive de perdre Eva.

Aujourd'hui un irrévocable engagement d'honneur le fera renoncer à vivre auprès d'elle. Il devra la voir s'exiler seule et l'aimer absente.

Mais les réalités physiques de ce monde ne sont qu'une des formes de la Vie. Idéale et transfigurée, il retrouvera au fond de son âme cette femme si chère sauvée de la mort et de l'oubli.

L'état d'esprit complexe qui naît de ces deux idées finit par se résoudre en une seule impression doucement mélancolique qui n'est ni l'extase complète du mysticisme, ni l'effroi de l'adieu dit à jamais.

C'est sous l'empire d'une impression semblable, où la douleur actuelle des adieux domine cependant l'espoir de l'Au-Delà, que René deux heures après le réveil s'installe à sa table, en négligé de matinée, pour annoncer à M^{lle} Cardenio sa résolution de ne pas s'expatrier

avec elle.

Mais, la plume aux doigts, les yeux égarés vers la fenêtre, il hésite longtemps sur le choix de la formule initiale qu'il finit par supprimer tout à fait, trouvant trop banale et trop froide l'expression de Mademoiselle, et craignant le ridicule des appellations plus familières.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 26 Novembre 1891

3 0/0	95 20
3 0/0 nouveau	94 35
3 0/0 amortissable	95 65
4 1/2	104 20

Théâtre de Saumur

Bureaux : 7 h. 3/4

Rideau : 3 h. 1/4

Direction : H. DAVID.

LUNDI 30 Novembre 1891

LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra-comique en 2 actes, de DONIZETTI

LES AMOURS DE GLÉOPATRE

Vaudeville en 3 actes, de MM. GRANGÉ et

THIBOUT.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Par décision de M. le directeur des Contributions indirectes en date du 21 novembre, M. Giot, commis à Caen, est nommé commis principal de sous-direction à Saumur, en remplacement de M. Dagot, nommé commis à l'administration centrale.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 23 novembre. — Paul Robert, Ile du Saule.

Le 26. — Ludovic-Arrien Biémont, rue de l'Hôtel-de-Ville.

MARIAGES

Le 23 novembre. — Jean-François Trumeau, forgeron, à Angers, a épousé Marguerite Chevallier, couturière, à Saumur; — Emile-Théodore Hersand, cordonnier, a épousé Mathilde-Hermance Chamaillard, chapeletière, tous deux à Saumur; — Louis Gallé, boucher, à Saint-Lambert-des-Levées, a épousé Marie Nau, sans profession, à Saumur.

DÉCÈS

Le 23 novembre. — Antoinette Rose, veuve de Louis Bousselein, journalière, 60 ans, à l'Hôpital; — François Charon, propriétaire, 65 ans, petite rue Saint-Michel.

Le 26. — Marie-Jeanne Caupin, veuve de René Juteau, rentière, rue de l'Abattoir.

Théâtre de Saumur

Après Gounod, Audran. Après *Faust*, *l'Oncle Célestin*. Deux talents et deux œuvres bien différents qui, cependant, ont retrouvé à peu près les mêmes auditeurs.

On ne peut pas toujours entendre du sérieux, du grave, il faut une diversion dans la gaieté, et *l'Oncle Célestin* en a servi à souhait. Cette bouffonnerie, assez décousue, a cependant désarmé le public qui a ri aux larmes du commencement à la fin.

Il est vrai que le talent de M. Vautier et celui de M^{lle} Sauvaget ont largement contribué à relever la situation. L'inimitable Allain et son compère Bisson se sont également chargés de donner aux fantaisies de MM. Ordonneau et Kéroul une saveur et une couleur particulières.

M. David avait, du reste, parfaitement monté cette œuvre toute nouvelle. Tout y était bien mis au point, et le personnel nombreux que comporte la pièce s'est trouvé parfaitement approprié aux emplois.

Lundi prochain, charmant spectacle: *La Fille du Régiment* et les *Amours de Cléopâtre*, un des plus spirituels vaudevilles du répertoire.

Le 1^{er} concert de la Musique municipale qui aura lieu dimanche soir ne rentre plus dans le cadre des petites soirées musicales d'autrefois. Ce sera un vrai régal de dilettante, un vrai concert où brilleront des artistes *di primo cartello*.

Nous connaissons depuis très longtemps M. Weber, dont les chants de violoncelle ont si souvent charmé les Saumurois. C'est avec un véritable plaisir qu'on entendra de nouveau les sons vibrants de cet instrumentiste, un des plus élégants que nous ayons applaudis.

On dit le plus grand bien de la chanteuse. Mais, chut...

Du reste, la lecture du programme suffit pour engager les plus froids à venir faire honneur à la soirée de M. Meyer, qui s'entend de plus en plus à organiser ces fêtes musicales auxquelles il consacre tous ses soins.

NEMO.

LA FOIRE PROCHAINE

Est-ce que nous aurions par hasard une foire intéressante?

Sont arrivés à Saumur: le Cirque Bazola, qui se monte sur le Chardonnet; les Montagnes Russes et les Onlines, quai de Limoges.

Tous ces établissements étaient à Angers la semaine dernière, et les journaux de cette ville en ont raconté mille merveilles.

Ce sera à aller voir.

ANGERS. — Théâtre. — La commission de l'instruction publique et des beaux-arts, réunie hier au soir à la Mairie, a décidé de demander au Conseil, à la prochaine séance, un supplément de subvention de 10,000 fr., ce qui élèverait à 60,000 le chiffre total.

Il résulte, en effet, des documents fournis par le directeur, dont il convient de louer le zèle et de reconnaître les efforts, qu'il est impossible d'avoir un théâtre convenable et digne de notre ville sans cette subvention.

(Ralliement.)

A L'ORDRE DU JOUR

On lit dans le *Petit Courrier*:

« Nous apprenons, avec un vif plaisir, qu'un de nos compatriotes, M. Georges du Chêne, enseigne de vaisseau à bord de *La-lande*, vient d'être cité à l'ordre du jour de l'escadre de la Méditerranée.

« Un matelot était tombé à la mer et, ne sachant pas nager, allait se noyer infailliblement, lorsque M. G. du Chêne se précipita à son secours et parvint à le sauver.

« Nous adressons au jeune officier nos cordiales félicitations. »

COURS DES VINS DE TOURAINE

Chenonceaux. — Les cours ne sont pas encore bien établis, mais il y a tendance à hausse. On nous signale une affaire traitée à 90 fr. ou les 250 litres.

Civray-sur-Cher (rive gauche). — Pas de grosses affaires de traitées, quelques ventes seulement aux débitants de Tours 90 et 95 ou la barrique de 250. Les cours paraissent devoir s'établir pour les grosses affaires entre 75 et 90 fr. suivant qualité.

Savonnières traite les petits vins de 38 à 75 francs.

Francueil a traité pour Paris deux affaires importantes à 79 fr. (Tourangeau.)

SALLE DE SPECTACLE

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

Premier Concert d'hiver

Donné, au Théâtre, dimanche 29 novembre, à 8 heures du soir, avec le concours de M^{me} BELLONY, soprano du théâtre de Monte-Carlo, MM. WEBER, violoncelliste solo de l'Association artistique d'Angers, MORABIÈS, chanteur comique.

Première partie

1^o Les Mousquetaires de la Reine, fantaisie d'Halévy: Musique Municipale.

2^o Air des Noces de Figaro (Mozart), chanté par M^{me} Bellony.

3^o Fantaisie sur Martha (Flotow), pour violoncelle: M. Weber.

4^o Nos bons commerçants ou Faut jamais contrarier le client: M. Morabiès.

5^o Adagio religioso de Servais, pour violoncelle: M. Weber.

6^o Adieu de l'hôtesse arabe (Bizet): M^{me} Bellony.

7^o Tout à la Russe: M. Morabiès.

Deuxième partie

1^o Le Pré aux Clercs, d'Hérold: Musique Municipale.

2^o Tarentelle de Golttermann; b Largo de Bach: M. Weber.

3^o Alleluia du Cid, de Massenet: M^{me} Bellony.

4^o Le Nouveau Calendrier, chansonnette comique: M. Morabiès.

5^o Nuages de dentelles, valse de J. Klein: Musique Municipale.

Le chef de musique, V. MEYER.

Piano de la maison Pillet

Prix pour les souscripteurs qui voudraient retenir les places à l'avance: Loges de Balcon complètes, 2 fr.; Baignoires, 1 fr.; Premières Loges, 1 fr.; toutes places seules, 50 centimes.

Prix des places pour les non-souscripteurs: Loges de Balcon complètes, 5 fr.; Baignoires, 4 fr.; Premières Loges, 4 fr.; Fauteuils d'orchestre et de balcon, 1 fr. 50; toutes les autres places, 1 fr.

Pour la location, s'adresser chez M. Courant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire: 1^{re} classe, 95 fr.; 2^e classe, 70 fr. — Durée: 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 40 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2^e itinéraire: 1^{re} classe, 60 fr.; 2^e classe, 45 fr. — Durée: 45 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours; Loches, et retour à Tours; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour réduits de 25 0/0 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1891

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Les prix des billets sont les suivants:

Premier itinéraire: 1^{re} classe, 225 fr.; 2^e classe, 170 fr.

Durée de validité: 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires: 1^{re} classe, 180 fr.; 2^e classe, 135 fr.

Durée de validité: 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 40 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré, de toute gare des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes réduits de 25 0/0, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

MONDE ILLUSTRÉ

18, RUE VOLTAIRE. PARIS.

Sommaire du numéro du 28 novembre 1891

GRAVURES. — *Episodes des grèves du Nord*, à Lens, à Liévin, à Méricourt, etc... Portraits des cinq arbitres nommés par les mineurs.

Le Théâtre illustré: *La mégère apprivoisée* à la Comédie-Française. *Voyages à Paris*, à la Porte-Saint-Martin.

Submission des Comores: Portrait du sultan révolté, groupe d'habitants devant le résident français.

La vie à bord (suite): Maîtres d'hôtel rapportant les provisions; le docteur visitant l'infirmerie.

Les morts de la semaine: Lord Lytton et le général Cathelineau.

La mode en Novembre 91: Sortie de la messe.

Beaux-Arts (Supplément de double page): Une arrestation en Espagne, tableau de Aranda.

TEXTE. — Les chroniques parisiennes, théâtrales et musicales, sont accompagnées de *A travers les Champs* par Emile Desbeaux et d'une *Silhouette centenaire* de Lenôtre. A citer en outre: l'explication des gravures, sport, échecs, jeux, etc., etc., et la nouvelle en cours de publication: *Un homme fort*, par Victor Fournel.

En supplément: *Le vertige de l'Inconnu*, suite du roman de Gustave Toudouze, avec illustration en couleurs, aquarelle de Marold.

Le numéro: 50 centimes.

PILULES SUISSES

Le médicament le plus populaire de France.

Nos fils.

— Comment, tu n'as pas honte d'être le vingtième, c'est-à-dire le dernier?

— (Boudeur). Eh bien! papa, est-ce ma faute, à moi, si nous ne sommes pas plus de vingt dans ma classe?

MARCHÉS

DOUÉ, 23 novembre

Froment, l'hectolitre, 20 fr. — Seigle, 13 à 13 50. — Orge, 11 à 11 25. — Avoine, 7 50 à 8 fr. — Haricots, 25 à 26 fr. — Bœuf, le kil., 1 60. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 40. — Porc, 1 50. — Poulets, la couple, 3 à 5 fr. — Canards, 4 50 à 5 50. — Oies, 5 à 6 fr. — Pigeons, la couple, 1 50 à 1 75. — Œufs, la douzaine, 4 45. — Beurre, le 1/2 kil., 1 15. — Foin, les 4,000 kilogrammes, 105 fr. — Paille, 45 fr. — Farines, les 400 kilog., 37 fr.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-les-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890.

Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

D^r L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit: Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888: « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 crues annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes le plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur: chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; J. Russon, épicier.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Darts, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules causées de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages.

L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

TAILLEUR
BREVETÉ

MAISON CRÉMIEUX

TAILLEUR
BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

EXPOSITION et GRANDE MISE EN VENTE des Nouveautés de la Saison
pour Costumes Complets, Pardessus et Pantalons

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Etudes de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1,
Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

SUR LICITATION

EN DEUX LOTS

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, commis à cet effet,

UNE PROPRIÉTÉ

Sise au Vau-Langlais, commune de Bagnoux,
COMPRENANT : 4^e

MAISON D'HABITATION

SERVITUDES ET DÉPENDANCES

2^e Deux Clos de Vigne
Dépendant de la succession de M^{me} BARANGER-ROCHAT.

L'ADJUDICATION aura lieu le
SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1891, à
midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, signifié et passé en force de chose jugée;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

M. Joseph-Louis-Alexandre Baranger, propriétaire, demeurant à Bagnoux,
Ayant pour avoué constitué M. HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1;

En présence ou dûment appelés de :
1^o Madame Marie-Claire-Joséphine Baranger, sans profession, épouse de M. Rotier, ci-après nommé, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais autorisée à résider séparément de son mari, commune de Bagnoux,
Ayant pour avoué constitué M. COQUEBERT DE NEUVILLE, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, numéro 11;

2^o M. Jules-Marie-Toussaint Rotier, propriétaire, demeurant ci-devant commune de Bagnoux, et actuellement à Tours, boulevard Heurteloup, n° 56;

Ayant pour avoué constitué M. ANDRÉ POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, numéro 8,

Il sera, le samedi dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M. LELIÈVRE, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques, en deux lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Art. 1^{er}. — Une maison de maître élevée sur caves, construite en pierres et couverte en ardoises, composée :

Au rez-de-chaussée, d'un vestibule, salon, salle à manger et cuisine ;
Au premier étage, de trois chambres avec cheminée, chambre de domestique et cabinet de toilette ;

Vastes greniers sur le tout ;
Cour, poulailler, cabinets d'aisances, et jardin entouré de murs ;

Ecurie, remise, grenier au-dessus couvert en ardoises, terrain y attenant et séparé de la maison et du jardin par le chemin du Champ-de-Repos.

Art. 2^e. — Un clos appelé clos du Champ-du-Repos, attenant à la maison et au jardin ci-dessus, planté en vignes rouges d'une contenance de quatre-vingt-quinze ares cinquante-quatre centiares environ.

Ces immeubles figurent au plan cadastral de la commune de Pont-Fouchard, sous les nos 532, 533, 534, 535 et 536 de la section D.

Art. 3^e. — Un clos, appelé Clos-Dinant ou Clos-Minant, planté en vignes blanches et traversé par une allée bordée d'arbres fruitiers, d'une contenance d'environ un hectare vingt-sept ares quatorze centiares, cadastré sous le n° 551, section D, dite commune.

Mise à prix 47,000 fr.

DEUXIÈME LOT

Le Clos-Marollet, planté en vignes blanches et landes, contenant environ quatre hectares dix-huit ares quatre-vingt-douze centiares, cadastré sous les nos 433, 579, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560 et 561 de la section D, dite commune de Pont-Fouchard.

Le tout, en seul ensemble, joint le chemin du Champ-du-Repos, celui de Saint-Florent au Grand-Terrefort, M.M. Liénard, Bontemps, Breton et autres.

Mise à prix 3,000 fr.

Total des mise à prix : 20,000 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2^o Et à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1892

UNE MAISON

RUE D'ALSACE, 39

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire. (751)

Huit mille francs

A PLACER A RENTE VIAGÈRE

Sur deux têtes de 63 et 69 ans.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

MAISON DE RAPPORT

Très bien située

A Saumur, rue de Bordeaux

D'UN REVENU DE 2,000 fr.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LECOMTE, notaire à Brézé.

Vente Mobilière

LE DIMANCHE 29 NOVEMBRE 1891, à midi, dans une maison sise à Saint-Cyr-en-Bourg, M^e LECOMTE procédera à la continuation de la vente mobilière après le décès de M. DENIS RENAULT.

On vendra :

Lit, armoire, buffet, deux charrettes, un tombereau, un cheval, harnais, charrues, bois à brûler, paille, vins en cercles et en bouteilles.

Au comptant, plus 10 0/0 pour les frais.

Etude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

VENTE

DE

Taillis et Baliveaux

Le dimanche 6 décembre 1891, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie de Jumelles, M^e CAILLEAU procédera à la vente annuelle, aux enchères publiques, des taillis et baliveaux dépendant de la Terre des Hayes, communes de Brion et Jumelles, appartenant à M. le Marquis de Montesquiou.

Pour les renseignements, s'adresser aux gardes de la propriété.

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Sac^e, Élève de Pleyel, Wolff et C

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S'-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX
LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Préservez-vous ou Guérissez-vous de l'INFLUENZA

L'Épicerie Parisienne

Vient de recevoir de la Martinique et de la Jamaïque des Rhums naturels qui sont recommandés par les sommités médicales.

RHUM Martinique.....	le litre	2 fr.
— Sainte-Lucie.....	—	2.50
— Jamaïque.....	—	3 »
— très vieux.....	—	4 »
— Grenade (réserve).....	—	5 »

Dépôt des Biscuits Russes.....	la boîte	4 fr.
Biscuits du Capitaine Trivier.....	—	0.60
« Le Friand, » macaron méditerranéen.....	—	1.20

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,